

COMMUNE D'ARD O I X

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2017 A 20 H

-BATIMENTS COMMUNAUX

AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE BATIMENT ANCIENNE CURE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment communal situé au village 14 A Place du Souvenir pour y installer une orthophoniste et agrandir le salon de coiffure.

Le coût des travaux est de 38.907,84 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION SDE BATIMENT ANCIENNE CURE

Le conseil municipal décide d'effectuer une demande de subvention auprès du SDE pour les travaux du bâtiment communal de l'ancienne cure.

SALLE DES FETES

Antoine Gaches informe les conseillers que le carrelage au niveau de la salle des fêtes est très abîmé. Le conseil municipal accepte de les remplacer et retient le devis de l'entreprise Cluzel pour un coût de 1 440 € TTC.

La commission des bâtiments se réunira prochainement pour divers sujets et notamment le problème des odeurs à la salle des fêtes.

BAIL PROFESSIONNEL SALON DE COIFFURE

Madame le Maire rappelle que la surface du salon de coiffure après travaux sera plus grande. Le conseil municipal décide d'augmenter le montant du loyer en conséquence et de réaliser un nouveau bail.

- COMMERCES LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS « LES AUCHES » BAIL MEDECIN

Le conseil municipal délibère afin de définir le bail professionnel avec Madame Elodie Lagarde Parodi, médecin généraliste au 30 rue des Auches.

BAIL ORTHOPHONISTE FANNY DUCHANGE

Le conseil municipal délibère afin de définir le bail professionnel avec Madame Fanny Duchange, orthophoniste au 14 A Place du Souvenir à compter du 15 Février 2017.

SALLE ORTHOPHONISTE LAURA LHOUSSAINE

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de l'orthophoniste, Madame Laura Lhoussaine pour la pose d'une fenêtre à la salle d'attente qui n'en dispose pas. Le coût est de 816 € TTC.

-VOIRIE

CHEMINS DE RANDONNEE

Antoine Gaches présente un devis pour deux entretiens à l'année et le balisage des chemins de randonnées à hauteur de 1.500 € HT.

Le conseil municipal propose que, pour cette année, les employés techniques assurent cette tâche.

AMBROISIE

Antoine Gaches donne le relevé du capteur installé au dépôt communal et qui présente un fort taux d'ambroisie.

Les conseillers s'interrogent sur la mise en place d'une opération d'arrachage de cette plante comme « nettoyons la nature ». Idée à suivre...

Sylvie Bonnet rappelle qu'il y a obligation pour les particuliers de couper l'ambrosie sur leurs propriétés privées. Les agents techniques s'en chargent sur la commune en temps opportun. A Beauvoir, l'expérience de semer du trèfle a été un succès puisque l'ambrosie a régressé.

-PERSONNEL

Sylvie BONNET informe qu'à compter de cette année, Monsieur Jean Mousset assurera le gardiennage de l'église.

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Alexis RISSOAN informe que l'ensemble des dossiers de demandes de subvention des associations de la commune seront traités en commission la deuxième quinzaine de février.

Il présente, cependant, une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'APEL et du Sou de l'Ecole relative à une prestation de sensibilisation à la sécurité routière auprès des enfants des écoles de la commune et dont le coût est de 160 €. Le conseil municipal répond favorablement.

ADHESION A LA SPA LA VIVAROISE

Notre commune n'adhérant plus au refuge de Pralong à Satillieu, le conseil municipal décide d'adhérer à la SPA La Vivaroise située à Savas, à proximité du col du Fayet.

Les animaux errants, chiens et chats, capturés sur la commune seront amenés au refuge de Savas. La SPA accepte aussi de prendre en charge, en cas de besoin, les animaux (chiens et chats) des personnes de la commune, hospitalisées, incarcérées ou disparues.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention s'y rapportant.

-DIVERS

AMENAGEMENT DU HAMEAU DE CHAMAS

Sylvie Bonnet fait le compte-rendu de la réunion publique du 24 janvier 2017.

Elle regrette que le plan d'ensemble n'ait pas été présenté au cours de la réunion par le Cabinet Julien.

Un courrier a été envoyé au conseil départemental afin de l'alerter sur l'absence de signalétique de l'arrêt de car.

En complément du projet, une estimation sera demandée pour faire buser les fossés avec des buses cannelées.

ANNONAY RHONE AGGLO

Madame le Maire informe qu'un représentant de la petite enfance doit être désigné.

Le conseil municipal nomme Sylvie Bonnet.

L'Agglo comprend 29 communes. Son bureau est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de onze délégués : Sylvie Bonnet est, à ce titre, déléguée au tourisme. Elle est également Présidente de l'Office de Tourisme des 29 communes.

La rénovation et le déplacement éventuel de l'office de tourisme d'Annonay sont à l'étude.

Le projet d'une nouvelle piscine évaluée à 12 millions d'euros est en cours. Les écoles des communes de l'Agglo bénéficieront de la gratuité pour y accéder.

La salle de sports de Marmaty fait également partie des projets avec la mise en place de matériaux innovants tels que des plafonds en toile.

La dernière réunion de l'Agglo portait sur les maisons médicales de Serrières et de Peaugres.

BRENIEUX

La gestion du stade revient aux communes d'Ardoix, Quintenas et Saint-Romain d'Ay.

Le conseil municipal décide de provisionner la somme de 4 400 € sur le budget 2017 pour les frais de fonctionnement du club. Les employés techniques de la commune interviendront pour l'entretien des abords du terrain de foot.

En ce qui concerne les travaux d'investissement, l'insalubrité des vestiaires nécessite une réfection immédiate. Des dangers sur le terrain ont été constatés et seront traités.

DERATISATION

Antoine Gaches informe que la société Avipur a dératé un secteur du village mais qu'il reste un foyer infecté. Il présente un devis de 660 € TTC de cette société afin d'assurer l'entretien du lieu concerné. Le conseil municipal accepte.